



## **Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2021 Règlement commun du concours**

### **Article 1 : présentation**

La Fondation Hippocrène organise, en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et avec le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne, un concours intitulé « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ». Les candidatures sont ouvertes **du 7 décembre 2020 au 27 janvier 2021**. Ce concours vise à encourager et valoriser les établissements, les enseignants et les apprenants, qui s'engagent dans les échanges avec de jeunes Européens, dans la découverte d'une autre culture, à travers la réalisation d'un projet commun et la mobilité.

### **Article 2 : qui peut candidater ?**

- Pour les établissements qui dépendent de l'Education nationale : le concours est ouvert à toutes les classes de niveau primaire ou secondaire des écoles, collèges, lycées généraux et technologiques, lycées professionnels (4 catégories séparées) de l'enseignement public ou privé sous contrat des 30 académies françaises.
- Pour les établissements qui dépendent du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : le concours est ouvert à toutes les classes de l'enseignement agricole public et privé sous contrat. La DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) incite les établissements d'enseignement agricole à prendre part à ce concours, qui s'inscrit pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. Il participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

La participation au concours est gratuite. Le fait de poser sa candidature implique, pour tous les concurrents, l'acceptation du présent règlement. La Représentation en France de la Commission européenne, conjointement avec les services des ministères concernés, et la Fondation Hippocrène, sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

### **Article 3 : modalités du concours**

Le concours consiste à présenter un dossier mettant en perspective un projet original élaboré par la classe avec son / ses professeurs, portant sur la citoyenneté européenne dans le cadre de la rencontre et d'échanges avec de jeunes européens, de la découverte d'une autre culture, d'une mobilité adaptée au contexte sanitaire.

- Sont éligibles tous les types de partenariat actif en 2021 avec un établissement scolaire situé :
  - dans un Etat membre de l'Union européenne,
  - dans l'un des 4 pays de l'Association européenne de libre-échange - AELE (Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse)
  - dans un pays candidat officiel à l'Union européenne (L'Albanie, L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Le Monténégro, La Serbie, La Turquie).
  - ou encore au Royaume-Uni.

Si le partenariat est effectué avec plusieurs pays, il faut qu'au moins l'un des pays partenaires réponde à ce critère, les autres pays pouvant être extérieurs à ceux mentionnés précédemment.

Types de partenariats éligibles :

- Le partenariat doit être actif en 2021 (un partenariat ancien réactivé ou nouveau projet lancé cette année).

- Il peut s'agir d'un partenariat européen élaboré par la classe avec son/ses professeurs : appariements et jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...
- Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences linguistiques et interculturelles pourra être mise en perspective.
- Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier.
- Les élèves doivent avoir commencé à travailler sur le projet.
- **La candidature devra mettre en perspective une/des production(s) commune(s) réalisée(s) dans le cadre du partenariat.**
- **Compte-tenu du contexte sanitaire une mobilité physique à la rencontre des partenaires n'est pas considérée comme un critère obligatoire comme cela pouvait être le cas les années précédentes. Elle peut cependant être décalée dans le temps. Tout projet innovant en matière de mobilité virtuelle sera regardé avec attention par le jury.**  
Pour information, des vidéos présentant les projets lauréats des années précédentes sont disponibles sur <http://fondationhippocrene.eu/prix-archiv/>.

### Article 3-a : modalités du concours pour les établissements de l'Education nationale

Pour participer au concours, les établissements doivent **renseigner en ligne à partir du site de la Fondation Hippocrène la fiche-projet** (la fiche est fournie ci-jointe à titre indicatif).

- Se rendre sur le site de la Fondation Hippocrène [www.prixhippocrene.eu](http://www.prixhippocrene.eu), page Prix 2021 ; se connecter pour accéder au formulaire ; remplir le dossier en ligne ; soumettre son dossier **entre le 7 décembre 2020 et le 27 janvier 2021**. Un email de confirmation automatique est envoyé une fois le dossier soumis. La candidature sera alors automatiquement consultable par la DAREIC de l'académie concernée qui pourra traiter les dossiers en ligne et transmettre ceux qu'elle aura sélectionnés.

N.B. : en cas de difficulté particulière avec le formulaire en ligne il sera possible également de renvoyer par email sur [contact@fondationhippocrene.eu](mailto:contact@fondationhippocrene.eu) le dossier dûment rempli en format Word entre le 7 décembre 2020 et le 27 janvier 2021. Il reviendra alors au professeur de vérifier la bonne réception de son dossier, la Fondation Hippocrène déclinant alors toute responsabilité en cas d'email non reçu.

Pour toute question le professeur peut joindre la Fondation Hippocrène au 06 17 80 05 32 (du lundi au vendredi de 9h à 17h30) ou par email sur [contact@fondationhippocrene.eu](mailto:contact@fondationhippocrene.eu).

La sélection des dossiers se fera en trois étapes :

1. Une présélection des projets sera effectuée **par chaque académie** qui devra sélectionner entre le 30 janvier et le 7 février 2020 2 projets par catégorie, sous réserve que l'académie reçoive au moins 3 projets dans la catégorie, soit 8 projets en tout maximum pour son académie, directement en ligne sur le backoffice du site de la Fondation Hippocrène (les identifiants sont envoyés à la DAREIC par email).
2. Les candidatures présélectionnées seront évaluées par le jury de présélection, organisé par la Fondation Hippocrène, qui est chargé de sélectionner 3 dossiers par catégorie, toutes académies confondues, soit 12 dossiers au total.
3. Ces 12 dossiers finalistes seront évalués par un jury d'experts qui décidera de l'attribution des prix. Le jury sera amené à auditionner les candidats finalistes. En fonction du contexte sanitaire et social ces auditions se dérouleront soit à Paris (la Fondation Hippocrène financera alors le déplacement des finalistes à cette audition sous réserve que l'aller-retour puisse être fait sur la journée, sinon le porteur de projet sera auditionné par téléphone ou vidéo-conférence. Les candidats devront faire valider leurs modalités de déplacement en amont et utiliser les transports en commun sauf autorisation préalable. Le remboursement des frais de déplacement sera effectué par virement. Un RIB devra être fourni à cet effet ainsi que les justificatifs) ; soit par vidéo-conférence. Les modalités de connexion seront alors communiquées en temps utiles. **Dates des auditions devant le jury : une journée qui sera programmée entre le 22 mars et le 1<sup>er</sup> avril 2021.**

### **Article 3-b : modalités du concours pour les établissements de l'enseignement agricole**

Les modalités du concours pour les établissements de l'enseignement agricole seront développées dans la note de service DGER à paraître à l'automne 2020, relative à la participation des établissements de l'enseignement agricole au « Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe » 2021.

Le présent règlement sera joint à cette note de service.

### **Article 4 : les prix financés dans le cadre du concours**

Dans le cadre de ce concours, 6 prix sont financés par la Fondation Hippocrène, pour un total de 35 000 euros, dont 1 grâce à la contribution de la Représentation en France de la Commission européenne :

- 4 prix, chacun d'une valeur de 5 000 euros, sont décernés à des établissements de l'éducation nationale (un par catégorie d'établissement : école primaire, collège, lycée général et technologique, lycée professionnel)
- 1 prix, d'une valeur de 5 000 euros, est remis à un établissement de l'enseignement agricole technique et supérieur, public et privé sous contrat
- 1 Grand Prix, choisi parmi les 5 prix par catégorie, est attribué pour une valeur de 10 000 euros (le 2<sup>e</sup> projet dans la catégorie devient alors lauréat de sa catégorie).

Ces 6 prix sont destinés à financer la mise en œuvre des projets lauréats désignés par le jury.

*Pour les 5 lauréats par catégorie :* la Fondation Hippocrène financera pour chacune des 5 classes lauréates les frais de mise en œuvre du projet à hauteur de 5 000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement : un premier acompte de 4 000 euros versé au moment de la remise des prix et le solde de 1 000 euros versé une fois le compte-rendu du projet reçu par la Fondation Hippocrène. Ce projet devra impérativement mettre en évidence l'expérience européenne des élèves (cf questionnaire qui sera fourni aux lauréats), il pourra prendre la forme choisie par le porteur de projets (carnet de voyage illustré de photos et/ou vidéos et de témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne...). Le versement du solde aura lieu après la réception de ces éléments. Un RIB de l'établissement sera fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet.

*Pour le Grand Prix :* la Fondation Hippocrène financera pour la classe lauréate les frais de mise en œuvre du projet à hauteur de 10 000 euros. Ce financement se fera sous la forme de deux versements à l'établissement : un premier acompte de 8 000 euros versé au moment de la remise des prix et le solde de 2 000 euros versé une fois le compte-rendu du projet reçu par la Fondation Hippocrène. Le versement du solde aura lieu après la réception de ces éléments. Un RIB de l'établissement sera fourni à la Fondation Hippocrène à cet effet.

Si le contexte sanitaire et social le permet, une délégation de lauréats sera invitée à Strasbourg au cœur des institutions européennes pour la remise des prix qui se déroulerait en présence de personnalités européennes et de l'éducation (voyage depuis la ville de l'établissement lauréat, veille de la cérémonie – dîner, nuit et petit-déjeuner à l'auberge de jeunesse, déjeuner au Parlement européen). D'autres modalités de remise des prix pourront être envisagées.

### **Article 5 : engagement des finalistes**

S'agissant des établissements de l'enseignement agricole, la note de service DGER à paraître détaillera les actions de valorisation et de communication prévues, et rappellera les obligations des candidats relatives aux droits de diffusion, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image.

Les finalistes s'engagent à fournir pour les auditions devant le jury :

- Un droit à l'image pour le professeur et les élèves pour les images envoyées et les prises pendant le jury ou la remise des prix ;
- La liste renseignée d'une potentielle délégation de 10 élèves et deux accompagnateurs (nom, prénom, genre, date de naissance, numéro de papier d'identité, passeport/CNI) qui sera indispensable pour les formalités d'entrée des lauréats au sein des institutions européennes.

## Article 6 : engagement des lauréats

S'agissant des établissements de l'enseignement agricole, la note de service DGER à paraître détaillera les actions de valorisation et de communication prévues, et rappellera les obligations des candidats relatives aux droits de diffusion, aux droits de propriété intellectuelle et aux droits à l'image.

Une vidéo étant réalisée à l'issue de la remise des prix, les professeurs et les élèves lauréats seront sollicités pour présenter leur projet à cette occasion. Des vidéos, images et visuels des projets, des échanges, du travail réalisé avec les partenaires dans ce cadre sont utiles pour valoriser les projets lauréats. N'hésitez pas à anticiper cette demande pendant la mise en œuvre de votre projet en prenant régulièrement des photos et en réalisant éventuellement de petites vidéos permettant de voir les élèves travaillant sur le projet.

Les photos de la remise des prix et les productions des élèves pourront être diffusées dans le cadre des actions de communication du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, des rectorats et de la Fondation Hippocrène sur internet et auprès des media (**les enseignants ont la responsabilité d'obtenir les autorisations nécessaires et de droit à l'image, en particulier auprès des parents**).

L'enseignant ayant obtenu un prix s'engage à envoyer à la Fondation Hippocrène - au 12 rue Mallet-Stevens, 75016 Paris – ou par email sur [contact@fondationhippocrene.eu](mailto:contact@fondationhippocrene.eu) et à la DAREIC de son académie un **compte-rendu de voyage** illustré de photos et/ou vidéos et de **témoignages des élèves sur leur retour d'expérience européenne** dans le mois suivant le retour du voyage.

Le Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe est organisé en partenariat avec **le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le soutien de la Représentation en France de la Commission européenne**, et avec la participation de **l'agence Erasmus+ France / Education Formation, la Maison de l'Europe de Paris, Citoyennes pour l'Europe, l'AEDE-France et Toute l'Europe** en partenaire media. La cérémonie de remise des prix est organisée au Parlement européen de Strasbourg en partenariat avec l'**ENA**.

### **Fondation Hippocrène : Donner le goût de l'Europe au jeunes Européens**

La Fondation Hippocrène est une fondation reconnue d'utilité publique familiale et indépendante qui œuvre pour qu'une véritable citoyenneté européenne soit construite jour après jour par les jeunes d'Europe. Elle soutient la réalisation de projets concrets portés par ou pour les jeunes Européens dans tous les domaines qui permettent le dialogue et le partage au service d'une citoyenneté européenne commune : culture, éducation, social et humanitaire. Ainsi, Hippocrène permet aux jeunes de réaliser leurs projets pour l'Europe et de créer une communauté d'Européens.

Depuis sa création la Fondation Hippocrène a soutenu environ 1000 projets associatifs au bénéfice direct de plus de 150.000 jeunes ayant touché plus de 20 millions de personnes à travers les media et les réseaux sociaux. [www.fondationhippocrene.eu](http://www.fondationhippocrene.eu)

Annexe : éléments du dossier de candidature sous la forme de « fiche projet »

# PRIX HIPPOCRENE DE L'EDUCATION A L'EUROPE 2021

## FICHE PROJET

à soumettre entre le 7 décembre 2020 et le 27 janvier 2021

A remplir en ligne pour les établissements de l'Education nationale [www.prixhippocrene.eu](http://www.prixhippocrene.eu)

« participer au prix » / Prix 2021

et

Pour l'enseignement agricole : se référer à la note de service

Candidat :

Académie/région	
Type d'établissement :(école maternelle, élémentaire, collège, lycée général, lycée technologique ou professionnel, enseignement agricole)	
Etablissement et coordonnées postales (nom, adresse, code postal)	
Classe (s) (niveau et nombre d'élèves participant au projet)	
S'agit-il d'un projet réalisé sur le temps scolaire ou extrascolaire ?	
Enseignant(s) partie prenante du projet (nom(s) et discipline(s))	
Coordonnées (nom, email et téléphone) du porteur de projet principal	Nom : Téléphone : Email :
Chef d'établissement (Nom, tél., email)	Nom : Téléphone : Email :
Eventuelle situation particulière de l'établissement (géographique, sociale, orientations...)	

Projet d'ouverture à la citoyenneté européenne :

Intitulé	
Résumé du projet	
En quoi ce projet ouvre-t-il les élèves à la notion de citoyenneté européenne ?	
Nom du/des partenaire(s) identifié(s)	

Modalité des échanges prévus avec le(s) partenaires(s) [par quels moyens, à quelle fréquence, groupe/binômes/classe entière ?...]	
Mobilités éventuellement effectuées ou prévues dans le cadre du projet (dates et lieux)	
Productions communes prévues ou envisagées en partenariat avec le ou les partenaires (création artistique, livre, BD, objets, action, blog, site web, vidéo, plaquette, récit de voyage...)	
Y a-t-il d'autres productions prévues (en plus de celles réalisées en commun dans le cadre du partenariat) ?	
Période (prévue ou envisagée) de mise en œuvre du projet	
Compétences d'apprentissage en langues vivantes étrangères éventuellement visées	
Compétences interculturelles visées	
Projets de valorisation du projet au sein de l'établissement ou à l'extérieur éventuellement prévus	
Quel est l'état du financement du projet ? S'inscrit-il dans un Erasmus plus (dans l'attente d'une réponse – en cours – post) ? ou bénéficie-t-il d'autres financements ?	
Motivation de la candidature au Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe ?	

Avis du Chef d'établissement :